

Rôle de la séance publique du 18/03/2026 à 14h30**Président** : Monsieur LAINÉ**Greffier** : Monsieur MARQUIS

01) N° 2600558 RAPPORTEUR : M. LAINÉ

Demandeur PREFECTURE DU MORBIHAN

Défendeur M. C Cheick Tidiane

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2601076 du 23 février 2026 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 11 février 2026 portant à M. Cheick Tidiane C obligation de quitter le territoire français sans délai, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans.